

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 11 août 2015, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Hugo Mc Dermott, Jacques Demers, Marie-Josée Beauregard, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-117 :

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Dérogation mineure 15-04 – Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment accessoire situé au 1190, rue Demers (lot 2 210 673)
3. Parole au public et période de questions
4. CONSEIL :
- 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 7 juillet 2015
- 4.2 Adoption des comptes à payer
- 4.3 Autorisation des signatures bancaires et demande de cartes de crédit
- 4.4 Inscription mauvaises créances
- 4.5 Travaux de drainage, de la patinoire et d'éclairage – Contrat d'exécution
- 4.6 Travaux de drainage, de la patinoire et d'éclairage – Contrat pour la surveillance professionnelle des travaux
- 4.7 Traverse piétonnière reliant la rue Dion et Vanier – Installation d'une clôture
- 4.8 Service de voirie – Achat d'un coupe-bordure
- 4.9 Service des incendies – Achat d'un détecteur à gaz
5. SERVICE DE L'URBANISME :
- 5.1 Rapport du service
6. SERVICE TECHNIQUE :
- 6.1 Rapport du service des eaux usées
7. CORRESPONDANCE :
- 7.1 Sommaire de la correspondance
8. Divers
9. Levée de la session

Tel que prévu à l'article 142.3 du Code municipal, la résolution numéro 2015-102 adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet dernier est de nouveau soumise à la considération du Conseil.

2.1 DÉROGATION MINEURE 15-04 – AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE SITUÉ AU 1190, RUE DEMERS (LOT 2 210 673) :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-118 :

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure relativement à un projet d'agrandissement de bâtiment accessoire résidentiel pour la propriété sise au 1190, rue Demers (lot 2 210 673);

CONSIDÉRANT QUE la superficie demandée pour l'agrandissement accentuerait la superficie dérogatoire du bâtiment accessoire, passant de 554,7 m² à 607,1 m² bien que l'article 16.6 du règlement de zonage numéro 09-216 limite les bâtiments accessoires en milieu résidentiel du périmètre urbain à 70 m²;

CONSIDÉRANT QUE le terrain du lot 2 210 673 possède une superficie totale de 169 240 m², dont une partie en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme en tout autre point à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la partie du bâtiment accessoire visée par la présente demande est en état avancé de détérioration et nécessite des rénovations majeures;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement améliorera l'esthétique et l'aspect général du bâtiment accessoire existant;

CONSIDÉRANT le projet de développement immobilier voué à faire son apparition dans la zone R-14;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire existant est déjà dérogatoire au niveau de sa superficie au sol;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porterait pas préjudice aux propriétés adjacentes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre tenue le 21 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'autoriser la présente dérogation mineure conditionnellement à la démolition du bâtiment accessoire de 123 m² (ancien bâtiment agricole) dérogatoire et protégé par droits acquis, implanté sur le même lot et ce, dans un délai de deux ans. Aussi, aucun autre agrandissement subséquent ne sera autorisé sur ledit lot.

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL :

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015, À 20 H :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-119 :

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-120 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Beauregard, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu que la liste des comptes à payer au 11 août 2015 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaires (semaine 27 à 31) :	46 182,95 \$
• Chèques C0009172 à C0009247 :	125 002,22 \$
• Chèques manuels M0007180 à M0007188 :	5 905,84 \$
• Accès D L1500090 à L1500103 :	27 149,88 \$
Total :	204 240,89 \$

4.3 AUTORISATION DES SIGNATURES BANCAIRES ET DEMANDE DE CARTES DE CRÉDIT :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-121 :

CONSIDÉRANT QU'en cas d'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé, ou du maire, monsieur Robert Houle, il est souhaitable d'autoriser les personnes suivantes pour la signature des effets bancaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'autoriser les personnes suivantes :

- Madame Louise Goulet, employée attitrée au service administratif de la municipalité
- Monsieur Jean-François Morin, membre du conseil municipal

Par la présente, il est aussi autorisé de faire la demande auprès du service Affaires de Visa Desjardins afin d'émettre une carte de crédit au nom de la municipalité selon les signataires autorisés au contrat à intervenir avec service Affaires de Visa Desjardins.

4.4 INSCRIPTION MAUVAISES CRÉANCES :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-122 :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de transférer aux mauvaises créances les factures suivantes:

- Facture numéro CRF1400421 au montant de 844,94 \$
- Facture numéro CRF1400127 au montant de 30 \$

4.5 TRAVAUX DE DRAINAGE, DE LA PATINOIRE ET D'ÉCLAIRAGE – CONTRAT D'EXÉCUTION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-123 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait prévu de procéder aux travaux de drainage, de réfection de patinoire et d'éclairage au terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été dûment publié sur SEAO et dans le journal Le Courrier de Saint-Hyacinthe à cet effet;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions le 14 juillet 2015, à 11 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu de mandater Gestion Dexsen inc., au montant de 625 866,99 \$, taxes incluses, le tout tel que mentionné au bordereau de soumission et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-700-00-725 et financées à même la TECQ pour un montant de 199 000 \$, à même le fonds de roulement pour un montant de 200 000 \$ remboursable sur deux ans, soit pour l'exercice financier 2016 et 2017 et la balance du solde financée à même le surplus de l'exercice en cours.

4.6 TRAVAUX DE DRAINAGE, DE LA PATINOIRE ET D'ÉCLAIRAGE – CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE PROFESSIONNELLE DES TRAVAUX :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-124 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres sur invitations pour la surveillance des travaux de drainage, de la patinoire et d'éclairage au terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions à cet effet préparé par la directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'il s'agissait d'une soumission à pointage et qu'un comité de sélection s'est rencontré à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de mandater Services EXP pour la surveillance des travaux de drainage, de la patinoire et d'éclairage au terrain des loisirs au montant de 27 064 \$, plus taxes, le tout tel que mentionné dans la soumission.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-700-00-725 et financées à même la TECQ, le fonds de roulement et la balance du solde financée à même le surplus de l'exercice en cours, le tout tel que précisé dans la résolution précédente relativement au contrat d'exécution des travaux avec l'entrepreneur.

**4.7 TRAVERSE PIÉTONNIÈRE RELIANT LES RUES DION ET VANIER –
INSTALLATION D’UNE CLÔTURE :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-125 :

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de clôturer le passage piétonnier reliant les rues Dion et Vanier;

CONSIDÉRANT aussi la demande pour faire l’ajout de deux portes sur la clôture existante entre le terrain des loisirs et le champ de maïs, permettant ainsi d’aller récupérer les ballons et autres effets;

CONSIDÉRANT la soumission reçue à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d’autoriser ces travaux au montant de 4 350 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même les postes budgétaires 02-701-20-521 et 02-701-20-522.

4.8 SERVICE DE VOIRIE – ACHAT D’UN COUPE-BORDURE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-126 :

CONSIDÉRANT QUE le service de voirie doit procéder à la coupe du gazon en bordure des trottoirs de la rue Principale et ainsi faciliter le passage du tracteur de déneigement l’hiver venu;

CONSIDÉRANT la proposition de Garage Martin St-Onge à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu d’autoriser l’achat de cet équipement au montant de 1 549,95 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-526.

**4.9 SERVICE DES INCENDIES – ACHAT D’UN DÉTECTEUR À GAZ ET DE
LAMES :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-127 :

CONSIDÉRANT la demande du service des incendies à l’effet de procéder au remplacement d’un détecteur à gaz et à l’achat de nouvelles lames de scies;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à ces effets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d’autoriser les achats suivants :

- Détecteur à gaz au montant de 1 855,14 \$, plus taxes, auprès de Aréo-Feu
- Lames de 12" et de 14" au montant de 560 \$, plus taxes, auprès de L’Arsenal

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-526.

5. SERVICE DE L'URBANISME :

5.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation du mois de juillet 2015 est déposée au Conseil.

6. SERVICE TECHNIQUE :

6.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois de juillet 2015 est déposé au Conseil.

7. CORRESPONDANCE :

7.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois de juillet 2015 est déposé au Conseil.

8. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

9. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-128 :

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu de lever cette séance à 20 h 20.

Robert Houle, maire

Christine Massé
Directrice générale et
secrétaire-trésorière